



Assemblée générale

Distr. limitée
29 juin 2016
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme

Trente-deuxième session

Point 3 de l'ordre du jour

Promotion et protection de tous les droits de l'homme, civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, y compris le droit au développement

Pakistan*† : amendement au projet de résolution A/HRC/32/L.2/Rev.1

32/... Protection contre la violence et la discrimination en raison de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre

À la suite du quatrième alinéa du préambule, insérer un nouvel alinéa *libellé comme suit* :

Soulignant la nécessité de faire en sorte que le programme des droits de l'homme reste aux mains de la communauté internationale et d'examiner les questions relatives aux droits de l'homme d'une façon objective et non conflictuelle,

* État non membre du Conseil des droits de l'homme.

† Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Organisation de la coopération islamique, à l'exception de l'Albanie.

